



**FINANCES
PUBLIQUES**

Élaboration d'une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable (NBE) et du plan comptable de l'État (PGE) dans le cadre de la LOLF

FRFP41

PARIS

1 SEMAINE

OPTION 1 : 3 400 € ⁽¹⁾ / OPTION 2 : 4 030 € ⁽²⁾

du 10/08/2026 au 14/08/2026

Concernant les coûts :

(1) : L'option 1 comprend les frais pédagogiques et les frais annexes, la fourniture d'un kit pédagogique incluant un ordinateur portable et/ou une tablette numérique, la pause-café, la participation aux frais de déjeuner, les activités culturelles et touristiques, les déplacements en région parisienne et les services organisation et logistique de l'équipe CIFOPE.

(2) : L'option 2 comprend, en plus de tous les éléments de l'option 1, l'hébergement et le petit déjeuner pendant toute la durée de la formation (7, 14 ou 21 nuits maximum). Les repas du soir et autres dépenses personnelles nécessaires ne sont pas pris en compte.

CIFOPE
EXPERTISE ET FORMATION

www.cifope.fr

PARIS • DUBAÏ • MONTRÉAL • CASABLANCA • DAKAR • JEDDAH

Élaboration d'une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable (NBE) et du plan comptable de l'État (PGE) dans le cadre de la LOLF

OBJECTIFS

- **Comprendre le rôle de la NBE et du PCE**, leur place dans la chaîne de la dépense et de la recette, et maîtriser la lecture et l'utilisation de la nomenclature budgétaire de l'État pour coder correctement les opérations (missions, programmes, actions, titres/natures économiques, structures porteuses) et suivre les crédits.
- **Savoir utiliser le plan comptable de l'État** pour choisir les comptes appropriés, enregistrer les opérations et en analyser l'impact sur les états financiers.
- **Traiter des situations concrètes** en reliant codification budgétaire (NBE) et écritures comptables (PCE) et interpréter les principaux états d'exécution budgétaire et financiers.

THÈME ET MODULES PÉDAGOGIQUES

- **Classification budgétaire et plan comptable** : Présenter les objectifs et principes fondamentaux de la NBE et du PCE.
- **Classification des recettes et dons** : Classer et coder les recettes et dons selon la nomenclature et le plan comptable, conformément aux meilleures pratiques.
- **Classifications des dépenses** : Affecter chaque dépense aux classifications pertinentes (économique, administrative, fonctionnelle, programme, financement externe, etc.) selon les standards nationaux et internationaux.
- **Classification économique selon le MSFP 2014** : Ventiler recettes et dépenses pour produire un TOFE conforme aux normes internationales.
- **Classification des dépenses par programme** : Organiser les dépenses en programmes et actions cohérents.
- **Classification fonctionnelle des administrations publiques (CFAP)** : Ventiler les dépenses par grandes fonctions de l'État pour en améliorer la lecture et l'analyse.

POUR QUI ?

Agents des ministères des finances et des ministères sectoriels, DAF des ministères sectoriels, conseillers en finances publiques et en gouvernance économique.

POURQUOI CHOISIR CETTE FORMATION ?

- **Mettre en place des classifications budgétaires** et comptables harmonisées conformes aux standards internationaux et au MSFP 2014.
- **Améliorer la qualité du codage des opérations** et fiabiliser le TOFE ainsi que les états financiers de l'État.
- **Renforcer les capacités des acteurs du budget**, de la comptabilité et de la planification à exploiter efficacement les données budgétaires et comptables.
- **Soutenir les réformes de modernisation budgétaire** (programmation, performance, transparence) grâce à une architecture de classifications solide et maîtrisée.